



Intervention au congrès fondateur de l'UFSE

le 29 mars 2017

Marie-Hélène THOMAS pour les retraité-e-s.

Le 11^e congrès de l'UCR (Union Confédérale des Retraité-e-s) s'est tenu du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux. Les organisations directement affiliées à l'UGFF étaient représentées par notre camarade retraité du Ministère des Affaires étrangères, Daniel VAZEILLE qui, malheureusement a dû quitter le congrès en cours de travaux pour des raisons de santé. Je sais à quel point cela lui en a coûté aussi j'ai, comme l'ensemble des congressistes, une pensée pour lui qui, encore aujourd'hui, est hospitalisé à l'hôpital Bichat à Paris. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

A ce congrès les débats ont porté sur la manière d'avancer sur la syndicalisation des retraité-e-s, d'enrayer la perte d'adhérents et de se donner un outil prenant en compte les revendications de tous les retraité-e-s, dans leur diversité.

Les retraité-e-s sont une cible. Ils seraient des nantis, des privilégiés. La réalité est toute autre.

Avec le gel des pensions le pouvoir d'achat des retraités est rogné un peu plus chaque année. Depuis octobre 2015, dernière aumône consentie – car on peut bien parler d'une aumône avec les 0.1% d'augmentation que les retraités ont ressentis comme un affront après 30 mois de gel des pensions. A cela s'ajoutent des mesures fiscales régressives (Contribution Additionnelle de Solidarité à l'Autonomie...).

Pour les retraités cela se traduit par une baisse de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 20% en 20 ans.

La précarité gagne du terrain au point que de plus en plus de retraité-e-s sont contraints de travailler pour compléter une retraite insuffisante (personnellement j'en connais – agent de catégorie C qui ne peuvent pas vivre avec leur pension car comment vivre avec 1200€ par mois et pour beaucoup c'est bien moins et dans ce cas-là on survit). Pas les moyens de se soigner, de se loger, de se nourrir correctement telle est la dure réalité pour beaucoup.

Ainsi de nombreux retraité-e-s glissent dans la précarité à un moment de leur vie où ils aspirent à la sécurité. Les femmes sont particulièrement concernées.

Tous et toutes portent l'exigence d'une vie meilleure. Elle doit être entendue. Et là le syndicalisme a un rôle à jouer.

Mieux comprendre les besoins et aspirations des retraité-e-s, dans leur diversité, c'est indispensable pour mobiliser et gagner des avancées.

Poser les vrais problèmes tels qu'ils les vivent et porter les solutions en termes de revendications spécifiques. Tels sont les enjeux.

Ces trois dernières années ont été jalonnées d'actions des retraité-e-s dont la plus marquante – à Paris le 4 juin 2014 – a été le point de départ d'une mobilisation grandissante autour d'une large intersyndicale dont la CGT a été à l'initiative et n'a jamais cessé d'être le moteur.

Il est important de pointer l'exploit qu'a représenté l'organisation de la manifestation du 4 juin 2014, avec 25 000 retraité-e-s venu-e-s à Paris de toute la France, cela a été possible grâce essentiellement à la CGT.

Cette manifestation du 4 juin 2014 a marqué le début d'une démarche unitaire qui se poursuit aujourd'hui, sur le même périmètre de 9 organisations et associations de retraité-e-s à savoir, avec la CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR (retraités FP), Ensemble et solidaires, LSR. La démonstration du 4 juin 2014, il est bon de le préciser a permis de sortir des tiroirs dans lequel il était bien enfoui le dossier de l'autonomie qui a abouti à la loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi qui, bien que loin de répondre aux attentes, comporte tout de même quelques avancées. Je ne développerai pas plus mais se pose toujours pour nous entre autres sujets la question essentielle du financement de la mise en œuvre de cette loi et la question des établissements qui devaient faire l'objet d'un deuxième volet dans la loi. Nous attendons toujours, alors que la question des Ephaad est un sujet essentiel pour beaucoup de familles.

Cette intersyndicale des 9 organisations de retraité-e-s ne désarme pas. Elle a appelé depuis à de nombreuses mobilisations dans les départements, la dernière en date le 29 novembre 2016 a mobilisé plus de 35 000 manifestants dans toute la France.

Et toujours à l'appel des 9, demain 30 mars une nouvelle journée de mobilisation des retraité-e-s est organisée dans les départements ; elle prendra différentes formes rassemblements, manifestations, ...

L'UGFF a lancé un appel à la mobilisation.

Déterminés et offensifs, je ne doute pas que les retraité-e-s vont faire de cette journée une belle réussite qui va faire grandir le rapport de force et sauter le plafond de verre de 35 000 manifestants.

Cette journée est importante, à quelques semaines de l'élection présidentielle c'est l'occasion pour les retraité-e-s de se faire entendre des candidats.

Le socle commun de revendications porte, entre autre, sur l'amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraité-e-s par notamment une revalorisation des retraites et un rattrapage immédiat de 300 € ; et à terme qu'il n'y ait pas de pension inférieure au SMIC revalorisé.

Parmi les préoccupations des retraité-e-s, la question du maintien et du développement de services publics de proximité se pose avec acuité, alors que l'on assiste à la fermeture de bureaux de poste, d'hôpitaux.... Les retraité-e-s étaient d'ailleurs dans l'action avec les actifs les 7 et 21 mars derniers.

La prise de conscience de la place grandissante des retraité-e-s dans la société est une réalité, bien comprise par le secteur marchand, ce que l'on appelle la « silver économie » est une manne et le fleuroissement de séniories en atteste.

Le nombre de personnes de 60 ans et plus a augmenté de 23.4% en 10 ans. Elles représentent 23.8% de la population, d'ici 2035 selon les estimations nous représenterions 31% de la population.

Il y a près de 1.9 millions de retraité-e-s de la Fonction Publique de l'Etat. Dans les ministères le nombre de retraité-e-s dépassent celui des actifs, parfois très largement, comme par exemple au ministère de l'environnement.

Le passage à la retraite est vécu comme une rupture professionnelle mais aussi syndicale, 7 adhérents sur 10 arrêtent de se syndiquer au moment du départ à la retraite.

Pourquoi être syndiqué à la retraite, la pertinence et le rôle du syndicalisme retraité, cela ne va pas de soi pour les retraité-e-s et c'est loin d'être une évidence pour les syndiqués actifs.

Le syndicalisme retraité-e-s est un véritable enjeu.

La continuité syndicale est un sujet qui concerne en premier lieu les actifs. Pour éviter la perte de syndiqués, il est important d'évoquer cette question avec les agents avant leur départ en retraite.

Le 51ème congrès confédéral à Marseille a pris une décision importante visant à accorder au sein de la CGT les mêmes droits statutaires aux actifs et aux retraité-e-s. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre dans nos organisations.

Je sais, certains diront que les retraité-e-s rabâchent parfois, dans les réunions avec les actifs ils leur arrivent d'avoir la parole facile pour donner des conseils.

Certes. Mais ils ont un vécu et une expérience utiles.

Il est important que la vie syndicale s'organise et s'exprime dans une conception intergénérationnelle au sein de nos organisations pour tout ce qui concerne les problèmes sociétaux ou les domaines de la vie quotidienne qui concernent autant les actifs que les retraité-e-s.

En étant ainsi organisés, aux côtés et avec les actifs, les retraité-e-s sont une force qui peut compléter et consolider celle des actifs.

Je ne suis pas intervenue dans le débat concernant les statuts de l'UFSE mais je voudrai dire ici ma satisfaction de voir officialisé le collectif de retraité-e-s dans l'UFSE. Constitué en 2014, par des représentants désignés par les UFR il est un lieu d'échange sur la situation et les revendications des retraité-e-s de la Fonction publique de l'Etat.

Je remercie ici les camarades du collectif pour leur implication.

Ce collectif est ouvert à l'ensemble des organisations. Il a travaillé à établir un mémorandum revendicatif qui a été remis au cabinet de la Fonction publique.

Je vous invite à utiliser ce mémorandum pour vous adresser aux retraité-e-s de vos organisations.

Ce mémorandum complète les repères revendicatifs confédéraux et ceux de l'UCR (Union Confédérale des retraité-e-s). Ils portent sur les revendications spécifiques des retraité-e-s de la FPE.

Très rapidement j'en citerai quelques-unes,

Un retraité qui termine sa carrière dans la Fonction publique après avoir travaillé quelques années dans le privé est pénalisé pour le calcul de sa pension – ce n'était pas vrai il y a quelques années en arrière, mais aujourd'hui c'est le cas. Aussi nous revendiquons pour les poly-pensionnés que le calcul de la pension se fasse en tenant compte de la proratisation du Salaire Annuel Moyen (SAM).

Nous portons également une revendication sur laquelle nous avons besoin d'échanger, elle fait encore débat, c'est la reconnaissance de l'évolution de la qualification du grade auquel appartenait le retraité, par le rétablissement de la péréquation.

Cette disposition supprimée en 2003 par Fillon doit être rétablie.

Autre sujet : le suivi post professionnel, le décret Fonction publique du 20 mai 2015 sur le suivi post professionnel pour l'exposition au CMR (produits Cancérigènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction) donne obligation aux ministères d'informer les retraité-e-s sur leur droit en matière de suivi.

Certains ministères refusent de le faire. Sans une intervention déterminée des militants dans les instances adéquates de leur ministère pour qu'une information soit effectivement diffusée, des retraité-e-s qui ont été exposé-e-s pendant leur carrière sont dans l'ignorance de leur droit.

Concernant l'action sociale, les besoins des retraité-e-s ne sont pas pris en compte à la hauteur des besoins, c'est pour cela que nous portons l'exigence du droit à l'intervention et la représentation des retraité-e-s, au même titre que les actifs, dans les instances consultatives du personnel organisant l'action sociale.

Les réformes successives (allongement durée cotisation et recul de l'âge de départ) et la baisse du niveau des pensions (effet des différentes réformes) conduisent à ce que les fonctionnaires partent en retraite de plus en plus tard. Les conséquences sont une dégradation de la santé des nouveaux retraité-e-s et une diminution des années en bonne santé qui créent des besoins supplémentaires pendant la retraite.

Alors qu'il y a des besoins supplémentaires en matière d'accès aux soins, la politique gouvernementale en matière de santé déstructure le système de santé et conduit de nombreux retraité-e-s à ne plus avoir accès aux soins.

Nous devons être particulièrement à l'offensive sur ces questions au moment où les programmes électoraux des candidats à l'élection présidentielle s'intéressent aux régimes spécifiques de protection sociale.

Autre sujet, le code des pensions. Nous devons être particulièrement vigilants. Nos pensions inscrites au grand livre de la dette publique sont parties intégrantes et la suite logique de notre statut de fonctionnaire.

Comme vous le voyez il y a du grain à moudre pour répondre aux besoins et aux attentes des retraité-e-s, et en cela un rôle important à jouer pour notre CGT.

La syndicalisation des retraité-e-s est un enjeu majeur pour gagner une société de progrès, mais aussi un enjeu pour la CGT.

Il est temps de se pencher sur cette question de la syndicalisation des retraité-e-s, la CGT a tout à y gagner.

Vive la CGT.